

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.027

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 22 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 22 MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MONTRON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION D'OBJETS
APPARTENANT AUX COLLECTIONS DU MUSEE MUNICIPAL DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de sa politique muséale, la ville de Royan souhaite faire restaurer trente-cinq objets (liste en annexe) appartenant aux collections du Musée.

Ces objets présentent un état de dégradation et de corrosion qui nécessite une intervention.

Les travaux de restauration représentent un coût total de 4 394,70 Euros TTC, sachant que le Conseil Général de Charente Maritime peut également participer à hauteur de 33 % du montant total hors taxe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- la restauration de trente-cinq objets appartenant aux collections du Musée de Royan,
- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention à hauteur de 33 % du montant total hors taxe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS